



RECRUTEMENT

« Animation de la vie sociale et partagée »

FAMILLES SOLIDAIRES est un groupe associatif de l'économie sociale et solidaire agréée ESUS qui contribue à créer une offre d'habitats partagés et accompagnés pour des personnes fragilisées par l'âge, la maladie et/ou le handicap, afin qu'elles puissent vivre avec et comme les autres. Cette alternative entre le domicile classique et l'établissement se développe depuis quelques années partout en France, tant en milieu urbain que rural, et fait de FAMILLES SOLIDAIRES un leader national incontournable de l'habitat inclusif.

L'association territoriale FAMILLES SOLIDAIRES ALSACE porte des projets de colocations ou d'appartements groupés, et crée les conditions d'un choix de vie en milieu ordinaire, tout en apportant aux aidants une solution pérenne et sécurisante pour leur proche aidé. Ce mode de vie nécessite des ajustements et une implication humaine forte pour parvenir à rendre les colocataires acteurs de leur quotidien, au plus proche d'une vie classique chez soi tout en prenant en compte les spécificités et besoins d'accompagnement liés à leur fragilité.

La colocation située à Illkirch (67) s'adresse à 5 personnes en situation de handicap de moins de 60 ans. Comportant 5 chambres individuelles et 1 pièce de vie commune, l'appartement en rez-de-chaussée est idéalement situé dans un immeuble en auto construction, Noth'III Hus, au sein de l'éco-quartier des Prairies du Canal. Les locataires ont accès à un espace commun entre habitants sur le toit-terrasse ainsi que d'une buanderie partagée.

Objectifs :

Placée sous la responsabilité de l'association porteuse du projet, la personne en charge de l'animation de la vie sociale et partagée au sein de l'habitat, est garante de la qualité et de la mise en œuvre du projet de vie sociale et partagée, et de l'inclusion des colocataires dans la société. Elle est en lien avec les équipes de proximité, notamment l'association partenaire APBA.

Elle est garante du bon accompagnement des colocataires, leur permettant de vivre chez eux, en sécurité, au plus proche de leurs envies et souhaits tout en tenant compte des spécificités liées aux troubles cognitifs

Elle veille au respect des valeurs associatives au sein de l'habitat. Elle a pour responsabilité la régulation, la coordination des interactions au sein de l'habitat et la mise en œuvre du projet de vie sociale et partagée, en veillant à la participation et l'autodétermination des habitants.

Spécificités des locataires : Autisme, handicaps cognitif, mental, physique, psychique, sensoriel.

MISSIONS

Elaboration et suivi du projet de vie sociale et partagée :

- Concertation et rédaction autour du projet de vie sociale et partagée de l'habitat avec les personnes concernées (colocataires, aidants familiaux, association) à travers une charte de la vie sociale et partagée.
- Soumission du projet de vie sociale et partagée aux personnes concernées (colocataires, familles, professionnels (service à la personne, service médico-social, association porteuse du projet)
- Evaluation du respect et de la cohérence du projet de vie sociale et partagée avec les parties prenantes
- Mise à jour et ajustements du projet de vie sociale et partagée selon les nécessités et les besoins exprimés par les colocataires.

- Développement du réseau et suivi de la bonne cohérence des actions menées par les partenaires extérieurs
 - o Intervenants médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, médecins, spécialistes...)
 - o Réseau de bénévoles
 - o Tissu associatif et activités locales
 - o Partenaires institutionnels
- Elaboration et suivi du budget de la vie sociale et partagée tel que défini par l'association (matériels et fournitures, intervenants extérieurs)
- Recherche de financements qui faciliteraient la mise en œuvre du projet de vie sociale et partagée (véhicule, subventions, tarifs préférentiels)
- Compte rendu des actions et missions à l'association porteuse du projet
- Rédaction des rapports d'activités à fréquence régulière (rapport trimestriel, rapport annuel)
- Contribution à l'élaboration du bilan et au suivi de l'évaluation annuelle de la vie sociale et partagée permettant d'assurer la pérennité des financements)

Animation de la vie sociale et partagée :

- Participation aux activités intérieures ou extérieures avec les colocataires et leur équipe d'accompagnement
- Planification des activités du collectif, en relation étroite avec les équipes de proximité
- Etre source de propositions pour le développement de la vie sociale et partagée dans une dynamique de réseau local afin de favoriser l'inclusion des colocataires au sein de la société
- Veille à la bonne cohérence entre le planning d'activités des colocataires et le planning du collectif élaboré dans le respect du projet de vie sociale et partagée

Soutien et veille :

- Veille à la qualité de l'accompagnement des colocataires, mais aussi à leur bien-être moral et physique
- Soutien à l'autonomie de la personne
- Veille et sécurisation de la vie à domicile
- Soutien à la convivialité entre colocataires et entre les colocataires et les acteurs de l'écosystème
- Aide à la participation sociale et citoyenne
- Veille sur l'implication des colocataires au maximum de leurs capacités tant dans la prise de décision que dans la réalisation de chacune de leurs activités.
- Mise en place de temps de communication avec les colocataires, notamment pour interroger leurs ressentis, formalisation de l'expression de leurs besoins
- Veille de la qualité des transmissions réalisées par les aidants professionnels
- Force de propositions, en lien étroit avec tous les intervenants, pour limiter voire supprimer les contraintes réduisant le potentiel d'action et/ou de décision des colocataires

Régulation et communication :

- Organisation et animation de temps d'échanges nécessaires avec les aidants professionnels pour assurer la cohérence et la qualité de l'accompagnement à la vie sociale et partagée, tout en s'assurant de leur présence régulière, nécessaire au respect des missions qui leur sont confiées.
- Formalisation des comptes rendus de ces échanges et leur partage auprès des intervenants concernés
- Régulation des conflits avec les intervenants internes et externes impliqués dans le projet d'inclusion et de vie sociale partagée
- Alerte auprès de l'association porteuse du projet, et ajustements auprès des parties prenantes pour assurer le respect de la charte de la vie sociale et partagée

- Communication extérieure et transmission des informations aux aidants familiaux / tuteurs légaux dans le respect de l'intimité du colocataire et de la réglementation RGPD

Valorisation des habitants en s'appuyant sur leurs facultés persistantes :

- Solliciter le langage, l'échange, la communication.
- Faire travailler la mémoire et les fonctions cognitives.
- Réactiver/solliciter les capacités motrices.
- Améliorer les capacités de reconnaissance.
- Limiter le vécu émotionnel négatif (tristesse, angoisse, anxiété).
- Permettre aux habitants de se sentir écoutés.
- Limiter l'apparition des troubles du comportement.

PROFIL

- Savoir instaurer une relation de confiance et de partenariat avec les membres de l'équipe de professionnels et leurs employeurs
- Incarner et véhiculer au quotidien les valeurs de l'association porteuse du projet
- Avoir une bonne aisance relationnelle et fidéliser les échanges
- Avoir une bonne connaissance du champ du handicap
- Avoir une bonne capacité d'écoute, savoir rassurer les différentes personnes concernées (familles, colocataires, service d'accompagnement, intervenants extérieur...) sur le projet et sur leur place dans celui-ci
- Favoriser l'harmonie générale et le climat de solidarité et d'entraide autour des colocataires
- Avoir une capacité d'anticipation et de résolution de problèmes
- Savoir prendre des initiatives et être force de proposition
- Disposer d'une agilité relationnelle avec capacité pédagogique (encourager le sens du service et de la bienveillance) basé sur le bon sens et l'initiative
- Faire son autocritique et l'analyse de ses pratiques personnelles, ouverture d'esprit
- Etre dynamique et autonome, savoir travailler en équipe

CARACTERISTIQUE DU POSTE

- Type de poste : CDI
- Niveau requis :
 - o BTS Économie sociale familiale, niveau III, avec expérience significative des personnes atteintes de handicap
 - o Licence pro intervention sociale spécialité coordination de projets d'animation et de développement social et socio-culturel, niveau III
 - o BPJEPS Animation Sociale avec une expérience significative auprès de personnes en situation de handicap
 - o Diplôme de Management d'Equipe et Gestion d'Activités des Structures de l'Economie Sociale, niveau III, avec une expérience significative auprès d'un public fragilisé
 - o CAFERUIS, niveau II
 - o Autres diplômes (AES, ES, AMP, AS, ASG, IDE, etc) avec expérience significative dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

- **Temps de travail hebdomadaire** : 25h hebdomadaires du lundi au vendredi. Les activités impliquant l'animation peuvent faire varier les horaires de travail hebdomadaires et impliquer des temps de travail les weekends ou les jours fériés.
- **Rémunération** : 1500 € brut mensuel, payable en mensualités égales, comprenant la prime de 13ème mois
- **Statut** : E3 coefficient 290 niveau IV (Code ROME G1202) CCN de l'Immobilier
- **Date de début de contrat** : à partir de février 2022
- **Date de l'annonce** : 07/01/2022
- **Localisation** : allée René Dumont, dans l'habitat inclusif de FAMILLES SOLIDAIRES à Illkirch 67400
- Titulaire permis B, quelques déplacements à prévoir autour du bassin de vie de Strasbourg. Formation et intégration à Mulhouse (siège social)

Merci d'envoyer votre dossier de candidature (CV et lettre de motivation indispensable) à l'attention de Madame Bernadette PAUL-CORNU à l'adresse suivante : recrutement@familles-solidaires.com